



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 06/25/FECAFOOT/PDT/SG

CONSTATANT LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMISSION AD HOC
CHARGEÉE DE LA DESIGNATION DE L'HOMME DU MATCH DE LA FINALE DE LA
COUPE DU CAMEROUN EDITION 2025

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la loi n° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts, codes et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le règlement de la Coupe du Cameroun Edition 2025 ;*
- *Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 29 novembre 2025 ;*
- *Vu la décision n° ____/25/FECAFOOT/SG portant création de la Commission ad hoc chargée de la désignation de l'homme du match de la Finale de la Coupe du Cameroun édition 2025 ;*
- *Vu les nécessités de service.*

DECIDE :

Article 1^{er} : La composition des membres de la Commission Ad hoc Chargée de la désignation de l'Homme du match de la Finale de la Coupe du Cameroun Edition 2025 est constatée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur SINKOT Isaac
Vice-président : Mme FOMUM Victorine
Rapporteur : Monsieur Emmanuel Gustave SAMNICK
Membres : Monsieur MISSE MISSE Jean-Jacques
Monsieur EKOUNGA Arafat
Monsieur CHOMBONG Collins

Article 2 : Les fonctions de Président, Vice-président, Rapporteur et Membres sont gratuites. Toutefois, les intéressés peuvent, en tant que de besoin, bénéficier des facilités de travail arrêtées par décision du Président de la FECAFOOT.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- SG/FECAFOOT ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.

Fait à Yaoundé, le 10 DEC 2025

